

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 27 MARS 2025

Ordre du jour

1.	Point d'introduction	2
2.	Installation de M. Gérard GRALL comme nouveau conseiller municipal	3
3.	Composition des commissions communales	3
4.	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 février 2025	4
5.	Finances.....	5
a.	Affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025.....	5
b.	Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2025.....	6
c.	Approbation du budget primitif 2025.....	6
6.	Subvention au CCAS pour 2025	15
7.	Subventions aux associations pour 2025	16
8.	Point sur l'adressage	18
9.	Renouvellement de la convention avec La Poste pour l'Agence Postale Communale	19
10.	Indemnités des stagiaires BAFA	20
11.	Questions diverses	22
a.	EGALIM.....	22
12.	Information sur les délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire	23
a.	Marchés publics	23
b.	Urbanisme.....	23

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la Présidence de Monsieur Franck CHAPOULIE, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : CHAPOULIE Franck, BIHANNIC Armelle, DARRACQ Gilles, DUPONT Tiphaine, ESCOLAN Séverine, GRALL Gérard, HENRIO Philippe, HERVE Guénaël, LE CRANN Nolwenn, LE GOFF Patrice, LE ROUX David, LESCOAT Christophe, LUCAS Marie-Dominique, MARTIN Thierry, NIGEN Pascale, NIVAIGNE Christophe, PÉRON Marie-Christine, PHILIPPE Christelle, ROZEAU Amélie, SAFFRAY Morgane.

Absents excusés : LE BIHAN Loïc, LOZACHMEUR Gilles, PERON Christelle.



Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Loïc LE BIHAN a donné procuration à Monsieur David LE ROUX.

Monsieur Gilles LOZACHMEUR a donné procuration à Madame Séverine ESCOLAN.

Madame Christelle PERON a donné procuration à Monsieur Franck CHAPOULIE.

Monsieur Philippe HENRIO a été désigné secrétaire de séance.

1. Point d'introduction

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal pour cette séance du conseil municipal consacrée au budget de la commune :

« Nous sommes réunis ce soir pour un nouveau conseil municipal, probablement le plus important de l'année puisque nous allons voter le budget de notre commune en fonctionnement et les investissements pour l'année 2025.

Il va traduire nos priorités et notre volonté pour Mellac cette année En tenant compte du contexte politique et économique général quelque peu chahuté . Je veux, dès à présent, remercier les élus qui m'ont aidé à bâtir ce projet et les agents de la commune qui ont travaillé pour ce budget 2025.

Avant de commencer je voudrais remercier ici Pascal GRANDIN pour son investissement tout au long du mandat. Il a choisi de nous quitter pour mener un autre combat et je sais qu'il y arrivera. Nous n'avons pas été d'accord sur tout , loin de là, mais ses questions, ses remarques ont toujours été placées sous le signe du débat , du choix , dans le respect et sans excès. Merci à toi Pascal.

Pour le remplacer nous accueillons Monsieur Gérard GRALL qui va terminer avec nous ce mandat et à qui nous souhaitons la bienvenue. »

Monsieur Gérard GRALL prend la parole et se présente. Il explique qu'il est un très vieux mellacois, installé sur la commune depuis 2003 et qu'il est ravi d'être là ce soir. Il indique avoir beaucoup travaillé avec l'équipe de Christophe LESCOAT et qu'il participera au conseil municipal autant que besoin et que lui permettront ses moyens.

2. Installation de M. Gérard GRALL comme nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Pascal GRANDIN a fait part, par courrier reçu en mairie le 24 février, de son souhait de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal. Cette démission est effective à compter de la réception de son courrier en mairie.

Conformément à l'article L. 270 du Code Electoral, Monsieur Gérard GRALL, suivant sur la liste « Mellac Autrement », devient donc conseiller municipal en remplacement de Monsieur Pascal GRANDIN.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Gérard GRALL comme nouveau conseiller municipal en remplacement de Monsieur Pascal GRANDIN.

3. Composition des commissions communales

Madame Nolwenn LE CRANN rappelle que, suite à la démission de Monsieur Pascal GRANDIN, il est nécessaire de revoir la composition des commissions communales pour le remplacer. Monsieur Pascal GRANDIN était membre de la Commission Aménagement du Territoire et Environnement, il est proposé de l'y remplacer par Monsieur Gérard GRALL.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE la composition suivante des commissions municipales :

Commission Ressources et organisation	
BIHANNIC Armelle	SAFFRAY Morgane
PERON Christelle	PERON Marie-Christine
LE BIHAN Loïc	LESCOAT Christophe
PHILIPPE Christelle	DARRACQ Gilles
ROZEAU Amélie	ESCOLAN Séverine

Commission Aménagement du territoire et environnement	
LE ROUX David	HERVE Guénaël
NIVAIGNE Christophe	PERON Christelle
LE CRANN Nolwenn	LESCOAT Christophe
DUPONT Tiphaine	GRALL Gérard
LE BIHAN Loïc	LOZACHMEUR Gilles
ROZEAU Amélie	DARRACQ Gilles

Commission Patrimoine bâti et énergie	
LE GOFF Patrice	LE ROUX David
NIVAIGNE Christophe	PERON Marie-Christine
BIHANNIC Armelle	LESCOAT Christophe
MARTIN Thierry	DARRACQ Gilles
HENRIO Philippe	LOZACHMEUR Gilles
DUPONT Tiphaine	

Commission Animation, culture et jeunesse	
LE CRANN Nolwenn	SAFFRAY Morgane
MARTIN Thierry	NIGEN Pascale
LUCAS Marie-Dominique	LESCOAT Christophe
PHILIPPE Christelle	DARRACQ Gilles
HENRIO Philippe	ESCOLAN Séverine
HERVE Guénaël	

Votes :

- **Pour : 23** (procurations : Loïc LE BIHAN, Gilles LOZACHMEUR, Christelle PERON)
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 février 2025

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du 20 février 2025.

Monsieur Gilles DARRACQ ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu.

Votes :

- **Pour : 20** (procurations : Loïc LE BIHAN, Christelle PERON)
- **Contre : 0**
- **Abstention : 1** (Gérard GRALL)

5. Finances

a. Affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Administratif 2024 du budget principal de la commune fait apparaître les résultats suivants :

Reports :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -348 051,74 €

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0,00 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -36 419,44 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 360 658,86 €

Résultats cumulés :

Fonctionnement : Excédent de 360 767,06 €

Investissement : Déficit de 384 471,18 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 143 333,92 €

En recettes pour un montant de : 456 428,00 €

Le besoin net de la section d'investissement, soit la somme du résultat cumulé de la section et des restes à réaliser peut donc être estimé à : 71 377,10 €

Le Conseil municipal,

VU l'avis de la commission Ressources et Organisation en date du 24 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'affecter les résultats de l'année 2024 de la manière suivante au budget 2025 de la commune :

- Recette d'investissement – Compte 1068 : 350 000,00 €
- Dépenses d'investissement – Compte 001 : 384 471,18 €
- Recette de fonctionnement – Compte 002 : 10 767,06 €

Votes :

- **Pour : 23** (procurations : Loïc LE BIHAN, Gilles LOZACHMEUR, Christelle PERON)
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

b. Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2025

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions des articles L. 1636B sexies et 1 639 A du Code général des impôts, il appartient au Conseil Municipal de voter chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition pour l'année 2024 :

- Taxe d'habitation : 14,63 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,23 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,50 %

Il est proposé de maintenir, pour l'année 2025, les taux d'imposition actuellement en vigueur.

Le Conseil municipal,

VU l'avis de la commission Ressources et Organisation en date du 24 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré :

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- **Taxe d'habitation** : **14,63 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : **33,23 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : **45,50 %**

Votes :

- **Pour : 20** (procurations : Loïc LE BIHAN, Christelle PERON)
- **Contre : 3** (Gilles DARRACQ, Séverine ESCOLAN – Procurations : Gilles LOZACHMEUR)
- **Abstention : 0**

c. Approbation du budget primitif 2025

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2025 pour la commune, équilibré en dépenses comme en recettes, qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : 2 605 067,06 €

Investissement : 3 301 305,10 €

Monsieur le Maire détaille, par chapitre, les différents points du budget primitif 2025. Il indique notamment que chapitre 011 – Charges à caractère général, est impacté cette année

par la hausse des primes d'assurance payées par la collectivité, ainsi que par le coût de l'énergie. Il souligne que la commune maintient les efforts sur l'entretien de la voirie et des bâtiments.

Il explique que le chapitre 012 – Charges de personnel, est quant à lui impacté, malgré la stabilité des effectifs, par la hausse des taux de cotisation retraite des agents, à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) : cette hausse, de 3% en 2025 (puis 3% supplémentaires chaque année pendant 3 ans), représente 20 000 € pour 2025.

Il souligne que le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, reste stable, du fait notamment du maintien des subventions au CCAS et aux associations. Le chapitre 66 – Charges financières, reste également stable : il baissait jusque là d'année en année, du fait que la commune n'a pas souscrit d'emprunt nouveau depuis plusieurs années, mais restera stable cette année par rapport à la précédente du fait des frais générés par la ligne de trésorerie souscrite par la commune fin 2024.

Il rappelle que des efforts sont faits, de manière globale, sur les dépenses de fonctionnement de la commune.

Monsieur le Maire détaille ensuite les recettes de fonctionnement. Les prévisions sur le chapitre 013 – Atténuations de charge sont en baisse car il est espéré que l'absentéisme, et donc l'indemnisation de l'assurance statutaire, sera moindre cette année qu'en 2024. Le chapitre 70 – Produit des services, est attendu en légère hausse de l'ordre de 10 000 €, du fait de l'optimisation, actée lors du conseil municipal de décembre 2024, du dispositif « Cantine à 1€ ».

Le chapitre 73 – Fiscalité est attendu en légère baisse : en effet, en 2024, des mensualités de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et d'Attribution de Compensation (AC) de 2023 avaient été encaissées. De plus, le produit de la répartition des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) est attendu en baisse cette année, de l'ordre de 15 à 20% moindre que l'exercice précédent, d'après les indications du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire rappelle que les valeurs locatives cadastrales, qui servent de base au calcul des impôts locaux, ont été revalorisées nationalement de 1,7% entre 2024 et 2025, ce qui impacte les recettes enregistrées au chapitre 731 – Fiscalité Directe Locale. De plus, l'intégration de bases nouvelles, liées aux constructions dans le lotissement de Ty Bonal, augmenteront les recettes fiscales. Enfin, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), instaurée en juin 2024, sera perçue pour la première fois en 2025, ce qui devrait générer des recettes à hauteur de 60 000 €.

Le chapitre 74 – Dotations et participations reste stable. La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) devraient conserver leur dynamique, la Dotation Forfaitaire restant quant à elle plutôt stable. Monsieur le Maire rappelle que la commune a perçu, en 2024, le filet de sécurité instauré par l'Etat, au titre de l'année 2023. Ce mécanisme n'ayant pas été reconduit, cette recette ne se retrouvera donc pas en 2025.

Monsieur Gilles DARRACQ indique que la section de fonctionnement semble à l'équilibre mais fait part d'interrogations concernant la ligne de trésorerie souscrite par la commune. Il indique que le montant de cette ligne n'est notée nulle part dans le budget et se demande comment cette ligne de trésorerie va impacter les recettes du budget 2025. Il demande où sont les 200 000 € de tirages effectués sur cette ligne de trésorerie et demande quel est le montant actuel de trésorerie de la commune à date d'aujourd'hui.

Monsieur Thomas LASBLEIS explique que les tirages et remboursement sur lignes de trésorerie ne font pas l'objet d'inscriptions budgétaires, seuls sont retranscrits au budget les dépenses liées aux intérêts générés par les tirages sur la ligne de trésorerie. Les inscriptions des tirages et remboursement se retrouvent sur le compte de gestion, tenu par la Trésorerie. Le site internet Helios du Trésor Public faisant l'objet d'une maintenance pendant la séance du conseil municipal, il n'est pas possible de consulter en direct le niveau de trésorerie de la commune. [Les informations concernant la trésorerie de la commune font l'objet d'un envoi par mail aux membre du conseil municipal le lendemain.]

Monsieur le Maire présente ensuite quelques éléments liés à la section d'investissement, dont notamment le projet de skatepark. Monsieur Thierry MARTIN explique que, suite à la validation de l'avant-projet, le maître d'œuvre a préparé les cahiers de charges en vue de lancer les appels d'offres. Il explique également qu'il est envisagé de financer ce projet grâce à une subvention du Conseil Départemental, au titre du Volet 1 du Pacte Finistère 2030, et à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur le Maire aborde ensuite la question de la réfection de la Voie Communale n°7 (VC7) et rappelle qu'il s'agit d'un gros projet, sur lequel le travail est en cours, avec le maître d'œuvre, pour déterminer le programme exact de travaux. Le travail est également en cours pour aller chercher les financements pour ce projet.

Monsieur le Maire explique ensuite qu'il est prévu de réaliser un terrain de Foot 5 à proximité du terrain de football principal et de l'école. Il s'agit d'un équipement de 30 mètres par 20 mètres, en pelouse synthétique, avec des parois et des filets de récupération pour les ballons, qui permettra de compléter l'offre sportive sur ce secteur. Monsieur Thierry MARTIN indique que ce type d'équipement nécessite un entretien particulier et qu'il est notamment nécessaire d'y effectuer des apports de sable et un brossage régulier de la pelouse

synthétique. Monsieur Philippe HENRIO ajoute que ce type de terrain peut servir à la pratique du walking football.

Monsieur le Maire souligne qu'est inscrit, en recettes d'investissement, la réalisation d'un emprunt afin de financer tous les projets. Il rappelle que la commune n'a pas emprunté depuis plusieurs années et que cela permet d'envisager de contracter un nouvel emprunt. Il présente l'évolution prévue de la Capacité d'AutoFinancement nette (CAF nette) de la commune, suite aux perspectives financières réalisées : la CAF nette devrait baisser sur les prochains exercices, notamment du fait de l'augmentation du taux des cotisations retraite CNRACL.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de budget présenté a été travaillé et liste différents projets prévus, dont par exemple le renouvellement du minibus utilisé par Sport Ados, le remplacement du godet du tracteur des services techniques, une étude sur l'accessibilité de l'accueil de la mairie, afin de l'améliorer, la finalisation de l'arrêt minute à l'école, le réaménagement du club house du club de tennis, etc.

Monsieur David LE ROUX précise que le programme de voirie pour 2025 sera présenté et discuté lors d'une prochaine séance de la Commission Aménagement du Territoire et Environnement.

Monsieur Christophe LESCOAT prend la parole et commence par remercier Monsieur Pascal GRANDIN, qui a été à leur côté pendant 5 ans, pour tout ce qu'il a pu apporter, et souhaite la bienvenue à Monsieur Gérard GRALL.

Il fait part d'une interrogation concernant les documents de présentation du budget joints à la convocation et notamment sur la totalisation de certains chiffres inscrits dans la colonne « Réalisations 2024 ». Il s'étonne de différence entre ces chiffres et les chiffres présentés lors du vote du compte administratif 2024 lors du précédent conseil municipal et s'interroge si le report du résultat 2024 qui a été voté et qu'il vient lui-même d'approuver, comme l'ensemble du conseil municipal, à l'unanimité, est bien exact.

Monsieur Thomas LASBLEIS explique qu'il s'agit d'une erreur d'écriture dans la colonne correspondant aux réalisations 2024 et que cela n'impacte pas les chiffres inscrits au titre du budget 2025. Madame Nolwenn LE CRANN ajoute que, maintenant que cette erreur technique a été relevée, celle-ci n'impactant pas les chiffres présentés pour le budget 2025, il est tout à fait possible de poursuivre les débats.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur Christophe LESCOAT que les documents et notamment les tableaux liés au budget ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux le 12 mars 2025, soit il y a plus de 15 jours. Monsieur Christophe LESCOAT

s'offusque de cette remarque du Maire et explique qu'il organise son travail comme il le souhaite et qu'il peut tout à fait décider de ne commencer à travailler sur les documents concernant le budget de la commune que le jour même du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que le budget est construit avec l'objectif de contenir les dépenses. Il rappelle également qu'il s'agit d'une autorisation maximale de dépense du conseil municipal au maire : l'objectif n'est pas forcément de dépenser l'intégralité des crédits inscrits. Il souligne cependant qu'il convient de maintenir les efforts sur certains domaines, notamment l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux, pour maintenir en état le patrimoine de la commune. Il indique que le virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitres 021 et 023) est en baisse en 2025 par rapport à 2024 : l'objectif est de contenir les dépenses, de maintenir les efforts sur les économies afin de faire en sorte que le virement effectif qui pourra être réalisé soit supérieur aux prévisions.

Monsieur Gilles DARRACQ rappelle qu'en 2024, 99,7% des crédits inscrits avaient été dépensés. Il souhaite particulièrement réagir concernant le projet de section d'investissement du budget 2025, qui sera le dernier du mandat actuel. Il estime que ce budget est généreux, inhabituel quant aux montants inscrits et le qualifie d'indécent. Il a toujours entendu Monsieur le Maire dire qu'il n'y avait pas d'argent et souligne que la section d'investissement s'élève à 3 millions d'euros, indiquant qu'il n'avait jamais vu ça en 17 ans. Il indique que 9 études ou audits sont programmés, pour un montant total de 100 000 €, alors que les études se font selon lui en début de mandat.

Il s'interroge sur le caractère d'opportunité de la construction du présent projet de budget, qui pourrait servir le programme du futur candidat. Il espère que les oppositions pourront avoir accès à l'ensemble des études. Il estime que Monsieur le Maire a retourné sa veste concernant la maison médicale, puisque selon lui il répète depuis un an que rien ne se fera, alors qu'une étude de faisabilité est inscrite au présent budget, pour un montant de 15 000 €.

Il indique que la réfection de la VC7 est le plus gros projet du mandat. Il souligne qu'il faut faire quelque chose. Il rappelle qu'en 2022, 850 000 € ont été transféré de la section de fonctionnement à la section d'investissement et estime que cela aurait été le bon moment pour faire quelque chose pour la VC7, ajoutant qu'en plus on avait le diagnostic de la voirie. Il indique que ce montant a été utilisé pour 2 voies : la route devant l'école et la route de Kernault, pour lesquelles les dépenses ont été réalisées sur fonds propres.

Il s'interroge sur le caractère tardif du projet concernant la VC7 et fait part de ses inquiétudes quant au financement du projet. Il rappelle que le plan de financement prévoit des subventions à hauteur de 50%, entre l'Etat et le Conseil Départemental, or l'Etat va devoir

faire des choix budgétaires qui impacteront les collectivités. Il estime que le projet de réfection de la VC7 est hasardeux. Il fait part de son désaccord quant à la méthode et la manière dont est travaillé ce projet. Il indique qu'il y a juste eu une commission, il y a deux jours, sur ce sujet. Il indique qu'une autre réunion est prévue en avril mais estime qu'on ne pourra plus rien choisir à ce moment-là. Il fait part de son insatisfaction sur ce dossier.

Il rappelle que 51 000 € sont prévus pour la réalisation d'une étude concernant la salle polyvalente, qui est selon lui la grande oubliée de ce mandat. Il indique qu'en janvier 2022 Monsieur le Maire avait annoncé que la salle polyvalente serait la grande cause du mandat. Il ne sait pas comment va se faire cette étude. Il explique que le groupe « Mellac plus loin » avait inscrit ce projet, car les associations se désolent de la qualité de cette salle, dont le bâti se dégrade. Il rappelle que l'audit énergétique réalisé en 2021 aurait pu être un outil intéressant.

Il revient sur les 20 000 € inscrits au budget pour la réalisation de l'arrêt minute devant l'école et rappelle que cela fait 5 ans que le chantier est en cours. Il fait part d'un sentiment d'inachevé à ce sujet. Il s'interroge sur la possibilité d'aménager un vrai arrêt-minute avec seulement 20 000 €. Il avait proposé de faire appel au CAUE du Finistère sur ce projet, ce qui a été balayé d'un revers de la main. Il s'interroge concernant les 10 000 € prévus pour des marquages au sol dans la cour de l'école, alors que ça manque de marquage du côté de la salle polyvalente.

Il estime qu'il est inutile de dépenser 10 000 € pour la médiathèque alors que ce bâtiment n'a que 5 ans. Il s'interroge également sur la pertinence de dépenser de l'argent pour la réalisation du parcours sportif à Feunteun Don et estime qu'il aurait été plus judicieux de refaire les sentiers sur ce secteur car les personnes à mobilité réduite sont actuellement dans l'incapacité de se balader là-bas. Il indique qu'il n'a pas vu une seule personne utiliser les structures sportives qui y ont été mises en place.

Il s'interroge sur les 50 000 € prévus pour la mairie et indique que, comme il n'y a pas d'inventaire, on ne peut pas apprécier l'urgence de la situation. Il estime qu'il aurait été plus judicieux de dépenser cet argent pour augmenter le budget dédié à la voirie.

Il s'indigne que le budget prévoie encore 38 000 € de dépenses pour le Moulin Blanc et s'interroge sur l'adéquation entre respect de la biodiversité et chantier permanent sur ce site. Il rappelle qu'il n'a jamais adhéré à ce projet, rappelle qu'on arrive à près de 350 000 € dépensés sur ce site et estime qu'on peut faire autre chose avec cet argent.

Il indique que le budget d'investissement repose à 50% sur des recettes extérieures, en plus d'un emprunt d'équilibre s'élevant à 900 000 €. Il s'interroge sur la ligne de trésorerie et indique qu'il faudra bien la rembourser.

Il estime que le budget 2025 est indécemment à plusieurs titres. Il estime également qu'il est imprudent et sans vergogne sur l'utilisation de l'argent public, les économies que devra faire l'Etat impliquant un risque de baisse des recettes. Il indique que, depuis le début du mandat, l'équipe municipale n'a jamais dépassé 50% de réalisation de la section d'investissement. Il ajoute qu'à un an des élections municipales, la légitimité de l'équipe en place ne va pas au-delà de 2026, alors que les restes à réaliser du budget actuel contraindront les équipes suivantes.

Madame Nolwenn LE CRANN tient à rassurer Monsieur Gilles DARRACQ en lui indiquant qu'il reste bien un an de travail et qu'on ne va pas s'arrêter car des élections sont prévues dans un an. Elle ajoute que, comme dans le mandat précédent, il y avait des projets tous les jours, jusqu'à la fin du mandat. Elle estime qu'il y a eu beaucoup de jugements de valeur sur les projets de l'équipe municipale : au début du mandat, on leur reprochait de ne pas assez travailler et d'en faire trop, et s'étonne qu'on leur reproche maintenant d'en faire trop. Elle estime que le projet de budget 2025 est ambitieux, qu'il faut faire des choses.

Monsieur le Maire ne partage pas l'analyse de Monsieur Gilles DARRACQ concernant le soutien de l'Etat aux projets municipaux : même s'il faut faire des efforts, le pays ne va pas s'effondrer du jour au lendemain et l'Etat sera toujours là pour soutenir les communes.

Il indique que, concernant la salle polyvalente, on n'en est encore qu'au début de l'étude et qu'il s'agit de travailler, de définir les besoins pour pouvoir avancer par la suite. Il estime que dépenser de l'argent pour améliorer l'accessibilité de la mairie n'est pas jeter de l'argent par les fenêtres. Concernant le Moulin Blanc, il rappelle que c'est un site qui appartient à la commune, qui est apprécié par beaucoup et qu'il est important de le maintenir.

Il indique que les discussions concernant la maison médicale sont toujours en cours, les contacts sont réguliers avec l'équipe des médecins. Ce qui est inscrit au budget primitif, c'est la possibilité de réaliser une étude de faisabilité.

Concernant le parcours sportif de Feunteun Don, il indique qu'au contraire de Monsieur Gilles DARRACQ, il a vu des jeunes dessus. Son seul regret, actuellement, concernant cet équipement, est de n'avoir pas encore eu le temps de l'inaugurer.

Il souligne que l'équipe municipale n'a pas contracté d'emprunt pour la commune depuis 5 ans et que c'est ce qui permet maintenant d'envisager la possibilité d'emprunter, qui plus est pour réaliser un projet important, comme la réfection de la VC7.

Il rappelle que la construction du budget suppose de faire des arbitrages, de garder un cap, qu'il s'agit de maintenir les services publics ou encore de mettre en place de meilleurs

outils pour les petits. Il rappelle que les élus sont là pour animer la commune, soutenir les associations.

Monsieur Christophe LESCOAT revient sur la question de la ligne de trésorerie et rappelle que le montant maximum est de 250 000 € et qu'il s'agit d'un emprunt de court terme, qu'il va falloir rembourser.

Il indique qu'il n'est pas convaincu concernant l'excédent de fonctionnement capitalisé et souligne qu'il y a des variations entre 2024 et 2025. Il s'interroge sur la présence de 100 000 € de recettes en investissement au titre des indemnités d'assurance, alors que cela devrait être inscrit en fonctionnement. Il s'interroge également sur les restes à réaliser, qui font apparaître à ce titre des recettes supérieures aux dépenses, et demande si on est vraiment sûr de les réaliser et à quelle date.

Il estime que le projet de budget 2025 n'est pas « indécemment », mais qu'il est ambitieux, rien que sur la forme : la liste des dépenses d'investissement fait 2 pages ! Il compare ce budget 2025 à un système ferroviaire et indique que là c'est comme si tous les TGV arrivaient en gare en même temps. Il estime que l'établissement en début de mandat d'un plan pluriannuel d'investissements aurait permis de faire un projet structurant pendant ce mandat. Il trouve dommage de ne pas voir apparaître de salle festive dans le budget.

Il s'interroge sur le fait de savoir si les projets inscrits au présent budget seront ceux de la prochaine équipe et estime que ça ne sera pas le cas. Il souligne que tout le monde est unanime pour ce qui est de la réfection de la VC7, mais qu'il y a peut-être d'autres projets dans lesquels les futurs élus ne se retrouveront pas. Il trouve intéressant le projet de construction d'un terrain de Foot 5.

Il estime qu'il aurait été possible de démarrer les projets structurants un peu plus tôt. Il estime qu'il est risqué d'inscrire de tels montants dans les recettes d'investissement, car même si on demande, on n'est pas assuré d'obtenir la somme demandée, ce qui implique donc de devoir être très prudent. Il s'interroge notamment sur le fait de savoir si le Conseil Départemental va vraiment attribuer les 150 000 € sollicités au titre de la réfection de la VC7.

Il souligne que la section d'investissement est équilibrée grâce à un emprunt de 900 000 €, ce qui signifie que si l'intégralité des dépenses d'investissement sont réalisées, il sera nécessaire d'emprunter. Il pense qu'il ne sera pas possible que tous les projets présentés aboutissent et se demande si la commune a la solidité financière pour cela.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur Christophe LESCOAT le graphique qui vient d'être présenté montrant la CAF nette prévisionnelle de la commune : même si celle-ci est en baisse, elle reste positive et à un niveau suffisant pour permettre à la commune d'investir.

Il s'étonne qu'on lui reproche à la fois d'aller chercher des subventions pour financer les projets et dans le même temps d'utiliser également l'autofinancement pour cela. Il rappelle que la réfection de la voirie à Ty Bonal a été autofinancée par les marges de manœuvre dégagées par la commune en fonctionnement.

Au sujet du projet de salle festive, il indique que ce projet était adapté aux conditions de 2020 mais qu'il faut s'adapter aux conditions actuelles. C'est d'ailleurs le sens de l'étude menée par la SEMBREIZH, sur la salle polyvalente et sur ce sujet : il y aura quelque chose de fait pour remplacer le hangar abîmé par la tempête Ciaran, même si ça ne sera peut-être pas le projet qui était envisagé à l'origine en 2020.

Il rappelle que les sommes inscrites en reste à réaliser concernent des dépenses ou recettes certaines (devis engagés, recettes attribuées de manière sûre, avec acte juridique en ce sens, tel qu'une convention ou un arrêté d'attribution) : les sommes inscrites en recettes seront bien perçues, même s'il n'est pas possible de savoir quand exactement. C'est d'ailleurs pour cela que la commune a souscrit une ligne de trésorerie : pour permettre de fonctionner entre le moment où la dépense est réalisée et celui où la recette liée à cette dépense est encaissée.

Il remercie particulièrement le Conseil Départemental pour son soutien, pour le projet de réfection de voirie et de création d'un giratoire à Ty Bonal.

Il rappelle, enfin, que les projets de la commune ne sont pas qu'en béton ou en enrobé : c'est aussi animer la commune, que ce soit, par exemple, par le biais du vestiaire solidaire, ou du conseil municipal des jeunes.

Le Conseil municipal,

VU l'avis de la commission Ressources et Organisation en date du 24 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le budget primitif 2025 tel que présenté ;

AUTORISE le Maire à procéder, conformément à l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Votes :

- **Pour : 16** (procurations : Loïc LE BIHAN, Christelle PERON)
- **Contre : 6** (Gilles DARRACQ, Séverine ESCOLAN, Gérard GRALL, Christophe LESCOAT, Pascale NIGEN – procurations : Gilles LOZACHMEUR)
- **Abstention : 1** (Marie-Christine PÉRON)

6. Subvention au CCAS pour 2025

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS est chargé d’animer et de coordonner l’action sociale municipale sur le champ de la solidarité principalement.

Suites aux arbitrages décidés lors de la préparation du budget primitif 2024 de la Commune, il est proposé au Conseil municipal de maintenir en 2025 le montant de la subvention allouée pour l’exercice 2024 au Centre Communal d’Action Sociale, soit 23 000 €.

Madame Marie-Christine PERON présente le budget du CCAS et remercie l’ensemble des bénévoles mobilisés pour assurer le fonctionnement du CCAS. Elle rappelle que, sur les 23 000 € de subvention accordés par la mairie, 10 900 € sont consacrés au remboursement des charges liées au personnel communal mis à disposition par la commune.

Elle indique que le CCAS consacre 12 000 € aux différentes animations : repas des aînés, cadeaux de Noël, brunch, galette des rois, etc. Le CCAS consacre également des sommes aux secours et aides au bénéfice des administrés.

Monsieur le Maire rappelle également qu’une part importante du travail lié au CCAS concerne l’attribution des logements sociaux : Madame Marie-Christine PERON reçoit beaucoup de citoyens qui sont en attente de logements. Il rappelle aussi l’importance des aides versées aux personnes dans le besoin. Madame Marie-Christine PERON précise qu’elle redirige également beaucoup les gens vers le Centre Départemental d’Action Sociale (CDAS).

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS a mis en place un vestiaire solidaire, qui prend du temps aux bénévoles, mais qui en plus de rendre un service à la population, est aussi un endroit sympathique, un vrai lieu de convivialité.

Il souligne que l’action sociale est un sujet important : les tracas des élus sont parfois bien loin des réalités de ce que vivent certains habitants de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement au CCAS pour l'exercice 2025 d'un montant de 23 000 €. Cette dépense sera imputée sur le compte 657363.

Votes :

- **Pour : 23** (procurations : Loïc LE BIHAN, Gilles LOZACHMEUR, Christelle PERON)
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

7. Subventions aux associations pour 2025

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les propositions de subventions aux associations pour l'année 2025. Il précise que ces subventions seront versées aux associations qui auront présentées l'ensemble des pièces justificatives requises.

Monsieur Thierry MARTIN indique que la commune maintient son soutien aux associations mellacoises. Il indique que les subventions aux associations extérieures sont en hausse et qu'on continue également à les soutenir.

Madame Marie-Christine PERON demande si l'association Retritout a retrouvé des locaux suite au sinistre sur leur entrepôt. Monsieur Thierry MARTIN explique qu'il est proposé de porter cette année le montant de la subvention les concernant à 2 000 €, contre 1 000 € l'année précédente, afin de les soutenir. Il indique qu'ils vont prochainement organiser une vente flash à la salle polyvalente. Madame Marie-Christine PERON souligne que l'association, au vu de son objet, qui dépasse le seul cadre communal, devrait solliciter des soutiens de la part des 16 communes de l'intercommunalité. Monsieur le Maire rappelle que Retritout est une association importante pour le territoire.

Madame Pascale NIGEN ainsi que Messieurs Gilles DARRACQ et Philippe HENRIO quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de verser les subventions suivantes aux associations, pour l'année 2025 :

Associations Mellacoises	
Nom	2025
Activités Loisirs Mellac	200 €
Amicale du personnel communale	1 000 €
Amicale Laïque - Mellac	3 000 €
Cyclo Sport Mellacois - Mellac	600 €

Associations Mellacoises	
Nom	2025
Association Chapelle La Madeleine - Mellac	2 300 €
Chasse Isole - Mellac	250 €
Comité de jumelage Mellac - Piltown	800 €
Dojo des 3 Rivières - Mellac	2 300 €
Jardins Familiaux	1 400 €
Les foulées mellacoises	800 €
Mellac Roll-Line	1 000 €
Plankennoù-Ruilh de Mellac	2 000 €
Stade Mellacois	5 500 €
Tennis Club Mellacois	3 600 €
Sous-total	24 750 €

Associations extérieures	
Nom	2025
AAPPMA	500 €
Addictions Alcool vie libre	150 €
AFSEP	250 €
APAJH 29	100 €
APPBEC (protection population, biodiversité, espèces et cultures)	250 €
Association Jonathan Pierre Vivante	150 €
Bibliothèque sonore du Finistère	50 €
CDIFF 29	500 €
Cent pour un toit	1 000 €
Club de l'amitié - Le Trévoux	700 €
Délégués Départementaux Éducation Nationale	80 €
Eaux et Rivières de Bretagne	275 €
Enfance et partage	200 €
Espace musique Bannalec	400 €
Foyer Socio-Educatif - Segpa Villemarqué	100 €
France ADOT 29	200 €
France ALZHEIMER	100 €
GAB29	100 €
Les Restaurants du Cœur	1000 €
Ligue nationale contre le cancer	700 €
Lycée Kerneuzec - Association sportives	120 €

Associations extérieures	
Nom	2025
Lycée Kerneuzec – Maison des Lycéens	250 €
Retritout	2 000 €
Rêves de Clown	250 €
Secours Catholique	250 €
Secours Populaire Quimperlé	1 000 €
Solidarité Paysans	150 €
Tennis de Table Kemperle	1000 €
USB (BBK Athlé)	300 €
Sous-total	12 125 €
TOTAL GENERAL	36 875 €

Votes :

- **Pour : 20** (procurations : Loïc LE BIHAN, Gilles LOZACHMEUR, Christelle PERON)
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

8. Point sur l'adressage

Madame Nolwenn LE CRANN explique qu'on arrive à la fin du processus concernant l'adressage et l'alimentation de la Base Adresse Locale (BAL) sur la commune. Elle remercie les élus et agents qui ont participé à ce travail.

Elle rappelle que cela consiste à attribuer un numéro à chaque maison sur le territoire et que cela suppose d'aller procéder à des vérifications sur le terrain avant de pouvoir certifier l'adresse sur la BAL, qui alimente ensuite une Base Adresse Nationale (BAN). Elle explique que les outils liés à la BAN permettront prochainement aux particuliers de générer automatiquement des certificats de numérotage pour leurs démarches.

Elle précise que la commune compte 165 voies identifiées, 1 836 adresses, dont 91% sont aujourd'hui certifiées sur la BAL. Les changements ont notamment concerné les quartiers de Prad Meur et Penanprat, ainsi que la Cité d'Irlande, pour lesquels des nouvelles dénominations de rue ont été votées en conseil municipal. Elle ajoute que les plaques de rues ont été posées et que les remontées depuis la BAN sur les différents prestataires (GPS, logiciels type Google Maps) ont été faites et précise que cela a pu prendre un peu de temps car ce sont les prestataires qui récupèrent les données de la BAN pour les intégrer dans leurs différents systèmes, selon un planning qui leur appartient.

Elle rappelle la logique utilisée pour procéder au travail de numérotation, à savoir le fait de changer le moins possible l'existant sur le terrain, tant que ça fonctionne. La numérotation métrique a été

abandonnée et un gros travail a été fait sur les hameaux. Un travail a également été mené sur les zones d'activités, dont Kervidanou, ainsi que sur les bâtiments et espaces communaux, qui disposent tous maintenant d'une adresse précise.

Elle indique qu'il reste quelques points à traiter, notamment les secteurs de Kerfélès et Kercapitaine, ainsi que quelques lieux ponctuels. Elle espère qu'il sera possible de bientôt finaliser l'opération et d'arriver à 100% d'adresses certifiées sur la BAL.

Madame Armelle BIHANNIC félicite l'équipe qui s'est attelée à ce travail, qui a été fait par les élus de la majorité. Elle rappelle que La Poste proposait une prestation pour aider à la numérotation et l'adressage, qui se chiffrait à 13 000 € : le travail fait par les élus a donc permis d'économiser cette somme.

9. Renouvellement de la convention avec La Poste pour l'Agence Postale Communale

Monsieur le Maire rappelle que la convention avec La Poste pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale (APC) a été signée en 2016, pour une période de 9 ans. Il convient de la renouveler en 2025 pour maintenir le fonctionnement du service.

Le modèle de convention a évolué depuis 2016. Les principales évolutions concernent notamment :

- Accessibilité horaire minimum : définition d'un seuil minimum d'ouverture au public de 12 heures par semaine (largement atteint et dépassé dans le cas de la commune, dont les horaires de l'APC sont calqués sur les horaires de la mairie).
- Durée de convention : possibilité de la moduler entre 1 et 9 ans. Il est proposé de renouveler la convention pour une durée de 9 ans.
- Mise en place d'une rémunération variable en fonction de l'activité : selon les indicateurs d'activité de l'APC, la rémunération peut être plus élevée que l'indemnité forfaitaire garantie (mais ne peut pas être inférieure à ce montant, fixé à 1 140 € / mois en 2024 et revalorisé chaque année). Au vu des indicateurs constatés sur la commune, il est très improbable que le seuil de l'indemnité forfaitaire soit dépassé (cela concerne plutôt les plus grosses communes, particulièrement avec une activité saisonnière, ayant une APC).

Monsieur le Maire souligne que l'Agence Postale Communale occupe beaucoup les agents d'accueil de la mairie et que cela permet d'avoir, en mairie, des citoyens qui viennent pour des démarches du quotidien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le renouvellement avec La Poste de la convention pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale, pour une durée de 9 ans ;

VALIDE le projet de convention présenté ;

AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que tous les éventuels avenants ou documents complémentaires nécessaires.

Votes :

- **Pour : 23** (procurations : Loïc LE BIHAN, Gilles LOZACHMEUR, Christelle PERON)
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

10. Indemnités des stagiaires BAFA

Madame Christelle PHILIPPE explique que, dans le cadre des activités mises en place pour l'accueil des jeunes pendant les vacances scolaires, l'animatrice en charge de ce service accueille très régulièrement des stagiaires en formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

Ces stagiaires BAFA perçoivent une indemnité, fixée depuis 2016 à :

- ✓ Journée classique : **20,00 €** par journée
- ✓ Séjour en camp ou mini-camp : **35,00 €** par journée.

Il est proposé de revaloriser le montant de ces indemnités.

Madame Christelle PHILIPPE explique que la présence de stagiaires BAFA permet d'avoir un meilleur taux d'encadrement et donc d'accueillir plus d'enfants à Sport Ados sur certaines animations. Monsieur le Maire rappelle que c'est une chance de pouvoir accueillir des jeunes qui viennent passer leur stage pratique pour le BAFA. Monsieur Patrice LE GOFF ajoute que la formation BAFA est payante pour ceux qui la passent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le montant des indemnités des stagiaires BAFA comme suit :

- ✓ Journée classique : **35,00 €** par journée
- ✓ Séjour en camp ou mini-camp : **45,00 €** par journée.

1/ 4 d'heure d'expression des administrés

Monsieur le Maire propose aux administrés présents dans la salle de prendre la parole, s'ils le souhaitent, pour poser une question ou faire part d'une remarque au Conseil Municipal.

Monsieur GERONIMI fait remarquer que les exemplaires de la note de synthèse disponibles pour les citoyens assistant au conseil municipal ne mentionne pas dans le sommaire le point de l'ordre du jour concernant l'adressage.

Il évoque l'Agence Postale Communale et indique qu'il a échangé avec le personnel d'accueil en mairie qui apprécie ce service offert à la population, car il permet d'avoir des échanges plus faciles avec les citoyens.

Madame GUILLERON signale qu'elle habite à Beg ar Roz et indique que l'adresse doit être « Impasse de Beg ar Roz » et non « lieu-dit » ou « hameau ».

Madame Nolwenn LE CRANN indique que ce secteur n'a pas encore été traité dans le cadre de l'adressage et ajoute que si la mention « Impasse de Beg ar Roz » convient et qu'il faut l'indiquer, on le fera.

Madame GUILLERON déplore qu'on ne voie pas assez la signalétique indiquant Beg ar Roz. Elle ajoute qu'elle a rencontré Monsieur David LE ROUX concernant le débouché de l'impasse sur la route départementale et rappelle que les habitants ont demandé que cette sortie sur la départementale soit sécurisée. Elle indique que cette demande date de plus de 20 ans. Elle souhaiterait des éléments concernant la réponse de l'Agence Technique Départementale à ce sujet et demande comment la communication est faite avec ce service, s'il s'agit de demandes téléphoniques ou écrites. Elle demande ce qu'attend la mairie pour agir. Elle souligne le risque, compte-tenu du nombre de véhicules empruntant cette route départementale et demande si elle pourra un jour avoir une réponse.

Monsieur David LE ROUX rappelle qu'il a bien reçu le courrier envoyé par les habitants de Beg ar Roz, en date du 24 mars 2025. Il rappelle également la situation de cette impasse, dont le débouché sur la route départementale est coincé entre 2 bâtiments, ce qui impacte sa largeur. Il indique avoir commencé à travailler sur ce dossier : un travail est en cours concernant l'abribus et des améliorations sont visibles quant à la haie qui empiétait sur la chaussée.

Madame GUILLERON indique qu'elle ne voit pas d'amélioration concernant la haie et souligne qu'on perd quasiment un mètre à la base de la route. Elle indique qu'elle attend beaucoup de l'appui de la mairie.

Monsieur David LE ROUX explique que tout n'est pas facile et ne se résout pas en un claquement de doigts. Il explique qu'il sera en mesure d'apporter des éléments d'ici un mois.

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs réunions de quartier ont été organisées dans ce secteur et qu'il n'existe pas de solution simple. Les problématiques liées à la voirie sont remontées dans toutes les réunions de quartiers.

Madame GUILLERON indique qu'il manque de marquage pour indiquer le lieu-dit. Elle indique qu'il y a un problème de vitesse des véhicules sur la route départementale, qu'il n'y a pas de limitation de vitesse. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental est compétent en matière de police de la circulation, sur les routes départementales hors agglomération.

Madame LOZACHMEUR rappelle qu'il y a un virage sur cette route départementale et souligne un problème avec le marquage au sol, qui permet de doubler à l'endroit où les véhicules tournent pour s'engager dans l'impasse. Il faudrait voir ça avec le Conseil Départemental.

11. Questions diverses

a. EGALIM

Madame Armelle BIHANNIC rappelle que Monsieur Gilles DARRACQ avait posé une question lors d'un précédent conseil municipal concernant l'application de la loi EGALIM au restaurant scolaire de Mellac.

Madame Armelle BIHANNIC présente au conseil municipal les éléments concernant ce sujet et indique qu'en 2024, 43% des denrées servant à préparer les plats servis par la cantine scolaire provenaient soit de l'agriculture biologique, soit bénéficiaient d'un label de qualité. Elle souligne que la proportion de denrées provenant de l'agriculture biologique représente 29% du total.

Elle précise que ces chiffres ont été obtenus grâce à un travail méticuleux mené par Monsieur Eric MINIOU, responsable de la restauration scolaire, qui a épluché l'ensemble des factures ligne par ligne pour arriver à ce détail.

Monsieur Gilles DARRACQ remercie Madame Armelle BIHANNIC pour ces éléments et rappelle que des produits biologiques sont servis au restaurant scolaire depuis 2018. Il indique qu'à l'époque il avait suggéré de calculer le pourcentage de produits d'origine biologique par rapport au poids des aliments et non par rapport au coût.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Eric MINIOU pour son travail et rappelle que la cantine scolaire de Mellac est plébiscitée par les enfants, quasiment tous les enfants scolarisés à l'école y déjeunant.

12. Information sur les délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire

a. Marchés publics

Objet	Fournisseur	Date	Montant TTC
Lot Charpente pour la reconstruction de la toiture de la tribune du stade de football	SEBACO	21/02/2025	50 692,69 €

b. Urbanisme

Dépôt d'un permis de construire pour la reconstruction de la toiture de la tribune du stade de football (PC 029 147 25 00009 en date du 20/03/2025).

Le Conseil municipal est clos à 22h35.